



Unis pour l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

3-4 décembre 2026, Genève

La redevabilité humanitaire à l'heure des technologies : veiller à ce que les principes humanitaires guident notre utilisation des technologies numériques

ÉLÉMENTS POSSIBLES D'UNE RÉSOLUTION

Décembre 2025

FR

Original : anglais

Document établi par le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en coopération avec la Croix-Rouge américaine, la Croix-Rouge australienne, la Croix-Rouge britannique, la Croix-Rouge du Kenya et la Croix-Rouge libanaise

ÉLÉMENTS POSSIBLES D'UNE RÉSOLUTION

La redevabilité humanitaire à l'heure des technologies : veiller à ce que les principes humanitaires guident notre utilisation des technologies numériques

CONTEXTE

Les éléments proposés pour la résolution intitulée « La redevabilité humanitaire à l'heure des technologies : veiller à ces les principes humanitaires guident notre utilisation des technologies numériques » donnent un aperçu de la teneur possible des différents paragraphes qui la composeront, sans toutefois proposer d'avant-projet de texte. Chaque section est suivie d'une explication sur les raisons pour lesquelles il serait utile d'inclure les paragraphes en question dans la résolution.

Le présent document est envoyé pour consultation aux composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en vue de recueillir leurs premières observations et suggestions et de nous faire une idée du degré d'acceptation et de consensus que suscite l'approche proposée.

Veuillez formuler vos observations et commentaires sur ce document de manière à répondre aux questions suivantes :

- Êtes-vous d'accord avec les différents éléments qu'il est proposé d'inclure dans le préambule et le dispositif du projet de résolution ?
- Y a-t-il des éléments manquants qui devraient être inclus dans la résolution ?

Il ne s'agit pas, à ce stade, de formuler des observations détaillées sur le libellé des éléments possibles de la résolution. Vous aurez tout loisir de le faire ultérieurement, une fois que l'avant-projet de résolution sera disponible.

INTRODUCTION

Dans le monde actuel, les technologies de l'information et de la communication (ou technologies numériques) sont omniprésentes et ont un impact et une influence considérables. Ces technologies ne sont plus de simples marchandises – elles renferment des enjeux géopolitiques et sociaux de taille. Si les solutions et méthodes numériques ont été largement intégrées dans nos activités humanitaires, avec la promesse d'améliorer notre efficacité et de renforcer nos capacités, elles ont aussi de fait généré des risques importants. Les organisations humanitaires s'emploient depuis déjà un certain temps à promouvoir le développement des compétences numériques, la protection des données et la fourniture d'informations comme forme d'aide, mais l'essor rapide de l'intelligence artificielle soulève de nouvelles questions éthiques et pratiques.

Les initiatives faisant appel aux technologies numériques peuvent miner ou briser la confiance des communautés si elles ne sont pas élaborées de manière à tenir dûment compte de leurs besoins, leur environnement et leurs points de vue. Sans la mise en place de garde-fous appropriés, ces technologies peuvent compromettre nos principes et nuire involontairement aux communautés mêmes que nous cherchons à aider et protéger.

L'attention publique s'est renforcée autour des effets négatifs que peuvent avoir les technologies numériques sur les droits fondamentaux, les dynamiques conflictuelles, l'environnement et la sécurité, et des appels ont été lancés pour une plus grande transparence, responsabilité et redevabilité – en particulier du côté des entités publiques et des acteurs humanitaires. On assiste également à une politisation des technologies numériques, avec une poignée d'États et d'entreprises privées qui dominent les marchés et les chaînes d'approvisionnement. Ces outils sont souvent liés à des intérêts et des valeurs socio-politiques, qui doivent être attentivement examinés à la lumière des sept Principes fondamentaux – en particulier ceux d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance – ainsi que de l'impératif de « ne pas nuire » (notamment en renforçant la protection des données et les mesures de cybersécurité).

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) s'appuie de plus en plus sur les technologies numériques pour mener à bien sa mission. Sur fond de numérisation croissante des contextes opérationnels et d'accélération des progrès technologiques, ces technologies ont fini par devenir partie intégrante de ses opérations, augmentant sa dépendance à leur égard. Cela dit, le niveau de transformation numérique, de connectivité et de ressources est très variable au sein du Mouvement. Dans les communautés auprès desquelles nous œuvrons, on constate également une grande diversité en termes d'environnements, de pratiques et de compétences numériques.

En restant fidèles à nos Principes fondamentaux et en élaborant nos processus d'intégration du numérique avec la même rigueur que celle que nous appliquons à nos pratiques analogiques, nous pourrons garantir de meilleurs résultats pour les composantes du Mouvement et les communautés avec lesquelles nous travaillons. La fidélité à nos principes nous aidera également à maintenir l'accès à ces communautés.

L'adoption de la première *Stratégie de transformation numérique de la Fédération internationale* en 2020 a engagé les membres de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) sur la voie d'une transformation numérique étayée par un engagement de redevabilité et d'intégrité ancré dans les Principes fondamentaux, l'objectif étant de faire en sorte que l'utilisation des technologies et les innovations technologiques – y compris celles liées à l'intelligence artificielle – soient en phase avec notre mission humanitaire et contribuent à renforcer la confiance des communautés.

La *Stratégie du CICR en matière de technologies* (2025) insiste sur le fait que tous les choix technologiques doivent être considérés à l'aune des principes de neutralité, d'indépendance et d'impartialité. Le *Manuel du CICR sur la protection des données dans l'action humanitaire* se penche quant à lui sur des questions technologiques telles que l'intelligence artificielle et la protection des données dès la conception. Et le rapport du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) sur la numérisation des emblèmes de la croix rouge, du croissant rouge et du cristal rouge (*Digitalizing the Red Cross, Red Crescent and Red Crystal Emblems: Benefits, Risks and Possible Solutions*) propose des solutions pour protéger l'infrastructure numérique humanitaire et médicale, qui recueillent un soutien croissant au sein du secteur. Ensemble, ces initiatives offrent un cadre qui relie la transformation numérique, les innovations technologiques et les garde-fous techniques aux valeurs du Mouvement.

En décembre 2023, l'Académie Solférino de la Fédération internationale et le Centre mondial de préparation aux catastrophes ont invité les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales) à débattre de la manière d'adopter une approche éthique en matière de développement technologique, en s'appuyant sur nos principes humanitaires fondamentaux. La rencontre a donné lieu à des discussions nourries sur l'importance cruciale d'améliorer notre approche en ce qui concerne la mise en œuvre des technologies numériques. Des efforts ont également été déployés au sein des Sociétés nationales à cet égard. Par exemple, la Croix-Rouge du Kenya a lancé sa *Stratégie 2024-2028 en matière de données et de transformation numérique*, qui repose sur six piliers stratégiques : renforcer les compétences

numériques du personnel, développer des systèmes numériques inclusifs, veiller à une utilisation responsable des données, encourager des partenariats durables, promouvoir l'innovation numérique et favoriser une transformation numérique centrée sur les communautés. De même, Humanitech, une initiative de la Croix-Rouge australienne, a élaboré une série de principes visant à placer les principes humanitaires au cœur du processus de conception des technologies.

Des études montrent que lorsque les standards humanitaires de redevabilité sont intégrés aux processus de transformation numérique, les solutions numériques développées sont plus pertinentes et durables et répondent mieux aux besoins des utilisateurs et des communautés que nous aidons.

Parmi les précédentes résolutions en lien avec le sujet, on peut citer :

- la résolution 2 de la XXXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge – « Protéger les civils, ainsi que les autres personnes et biens protégés, contre le coût humain potentiel des activités numériques menées dans les conflits armés » ;
- la résolution 4 de la XXXIII^e Conférence internationale – « Rétablir les liens familiaux tout en respectant la vie privée, y compris en ce qui concerne la protection des données personnelles » ;
- la résolution 1 du Conseil des Délégués de 2019 – « Engagements du Mouvement en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité ».

La présente résolution :

- permettra de consolider les points de vue au sein du Mouvement dans l'optique de renforcer la redevabilité humanitaire à l'ère du numérique ;
- guidera le Mouvement à travers ce paysage complexe, en faisant en sorte que les composantes appliquent la même rigueur à l'adoption des technologies qu'à la poursuite de leurs objectifs humanitaires ;
- appellera le Mouvement, ses partenaires et l'écosystème humanitaire tout entier à adopter une approche itérative fondée sur des principes pour que les technologies numériques soient mises à profit par les Sociétés nationales et les communautés auxquelles elles viennent en aide.

Paragraphes du préambule (PP)

PP 1 : Ce paragraphe pourrait reconnaître qu'il est nécessaire que la conception, l'intégration et l'utilisation des technologies numériques et des processus technologiques soient guidées par nos Principes fondamentaux. Il pourrait également réaffirmer le rôle important des principes humanitaires s'agissant de guider l'action des composantes du Mouvement ainsi que leur utilité s'agissant de protéger les communautés.

PP 2 : Ce paragraphe pourrait reconnaître et respecter la place centrale des communautés locales dans toutes les décisions qui concernent les technologies tout au long de leur cycle de vie, ainsi que le rôle collaboratif du Mouvement et de ses partenaires.

PP 3 : Ce paragraphe pourrait relever que le monde ne cesse de se numériser, que les communautés elles-mêmes utilisent toujours davantage le numérique et que les technologies émergentes, comme l'intelligence artificielle (IA), soulèvent des questions quant à leurs éventuels effets négatifs sur les communautés, soulignant la nécessité de s'attaquer aux inégalités (p. ex. liées à l'exclusion numérique et aux biais numériques) et de s'intéresser au traitement des données sensibles ainsi qu'à la conception et l'utilisation éthiques de ces technologies.

PP 4 : Ce paragraphe pourrait insister sur le fait que les organisations humanitaires doivent s'assurer en permanence que l'utilisation qu'elles font des technologies n'a pas des effets négatifs qui supplantent les effets positifs et veiller à ce que les personnes affectées soient effectivement associées à ce processus de suivi continu ainsi qu'aux décisions qui en découlent, compte tenu

des nouveaux risques induits par les outils probabilistes tels que l'IA générative, qui peuvent nuire à la transparence et introduire subrepticement des biais cachés dans les algorithmes.

PP 5 : Ce paragraphe pourrait exprimer la nécessité d'agir face aux différences qui existent en termes de compétences numériques et de niveau de transformation numérique au sein du Mouvement ainsi que parmi les pays et les contextes.

PP 6 : Ce paragraphe pourrait exprimer la nécessité d'adapter les approches actuelles en matière de recherche, de conception, de développement et d'adoption des technologies afin d'intégrer dans le processus les standards humanitaires de redevabilité, et pourrait rappeler nos principes humanitaires.

PP 7 : Ce paragraphe pourrait mentionner le cadre de partenariat existant entre le Mouvement et les fournisseurs de technologies, et insister sur les principes de partage et de protection des données, sur la durabilité des solutions numériques et sur le niveau d'adhésion de chaque partie au partenariat.

PP 8 : Ce paragraphe pourrait reconnaître les progrès tangibles qui ont été accomplis en vue de l'élaboration technique d'un emblème numérique permettant d'identifier les données et infrastructures numériques des organisations et entités autorisées à utiliser les emblèmes distinctifs reconnus par le droit international humanitaire et de signaler, le cas échéant, la protection juridique qui leur est conférée, et pourrait saluer le travail collaboratif réalisé par les organismes internationaux de normalisation pour intégrer l'emblème numérique dans les systèmes mondiaux d'information et de communication.

PP 9 : Ce paragraphe pourrait reconnaître que le développement des technologies numériques a des conséquences étendues, qui touchent des domaines dans lesquels le Mouvement est actif ainsi que d'autres domaines qui le concernent, comme la durabilité et l'impact environnemental des nouvelles technologies ou leur diffusion généralisée. Il pourrait également souligner la nécessité de se doter d'un cadre fiable permettant au Mouvement d'évaluer et atténuer les effets négatifs immédiats des technologies afin de réduire ces conséquences.

Explication

La numérisation croissante de nos activités quotidiennes fait qu'il est d'autant plus urgent de faire face aux défis et aux risques que posent ces solutions. Parmi les principaux défis identifiés lors des discussions organisées par le Mouvement figurent la responsabilité des décisions prises à l'aide de l'IA, la nécessité d'assurer un contrôle humain dans les contextes à haut risque ainsi que les risques liés aux informations préjudiciables, aux biais et aux erreurs affectant des civils.

Le Mouvement et ses partenaires investissent dans les technologies numériques en tablant sur le fait qu'elles lui permettront d'obtenir l'impact humanitaire souhaité et d'évaluer en permanence cet impact tout au long de leur cycle de vie. Les technologies, accompagnées de garde-fous adéquats, peuvent nous aider à accomplir notre mission, d'autant plus que les besoins ne cessent de croître et les ressources diminuent. Les évolutions technologiques sont plus efficaces lorsqu'elles sont mises en œuvre de manière sûre et guidées par nos principes. Si les concepteurs de technologies sont qualifiés pour déterminer si un produit répond aux normes techniques, c'est aux humanitaires qu'il revient de déterminer si un processus ou un produit répond aux standards humanitaires de redevabilité.

Cette ambition est fortement influencée par les approches et les enseignements tirés de nos autres activités humanitaires. Nous insistons sur la nécessité d'échanger et collaborer avec les communautés dans tous nos domaines d'activité, les technologies ne devant pas faire exception.

Paragraphes du dispositif (OP)

OP 1 : Ce paragraphe pourrait demander au Mouvement de reconnaître qu'il est nécessaire d'intégrer les standards humanitaires fondamentaux de redevabilité dans ses processus, projets et produits numériques.

OP 2 : Ce paragraphe pourrait appeler le Mouvement à collaborer avec ses partenaires technologiques, notamment les universités et les entreprises du secteur privé, dans le but d'améliorer leurs solutions technologiques en faisant en sorte qu'ils aient une bonne compréhension de ses responsabilités humanitaires envers les communautés et en exprimant son attente de voir ces responsabilités se traduire en des exigences qui reflètent ses impératifs et priorités humanitaires.

OP 3 : Ce paragraphe pourrait encourager le Mouvement, s'il y a lieu, à tirer parti de ses relations avec les fournisseurs de technologies et autres parties prenantes pour établir le dialogue avec eux et influencer leurs pratiques, politiques et standards de manière à ce qu'ils tiennent mieux compte des considérations humanitaires, des enjeux de protection des personnes vulnérables ainsi que des risques et opportunités spécifiques liés au déploiement de technologies numériques dans des contextes humanitaires.

OP 4 : Ce paragraphe pourrait appeler le Mouvement à investir dans des programmes de sensibilisation, de formation et de renforcement des capacités afin que son personnel et ses partenaires opérationnels disposent du soutien et des outils nécessaires pour comprendre à quel point il est important d'utiliser les technologies numériques de façon éthique et responsable à l'appui de l'action humanitaire et pour pouvoir effectivement les utiliser de la sorte. Dans cette perspective, il pourrait notamment faire appel à des partenaires universitaires pour sensibiliser les nouveaux technologues.

OP 5 : Ce paragraphe pourrait approuver la création d'un groupe consultatif et d'un mécanisme de suivi à l'échelle du Mouvement pour examiner et traiter cette question, continuer à le faire activement une fois la résolution adoptée et faire rapport au Conseil des Délégués.

OP 6 : Ce paragraphe pourrait appeler à la création de mécanismes destinés à la fois à mettre en avant des bonnes pratiques/exemples d'intégration réussie de technologies dans des activités humanitaires ayant conduit à une amélioration des résultats/expériences et à étudier la manière de développer ces modèles. Il pourrait également proposer d'établir un cadre pour recueillir les enseignements retenus et suivre tous les changements qui en résultent.

OP 7 : Ce paragraphe pourrait recommander que le Mouvement fasse preuve du plus haut niveau possible de responsabilité et de redevabilité dans son utilisation et sa gestion des solutions numériques, grâce à un suivi et une évaluation continués ainsi qu'à des rapports réguliers sur l'achat, l'utilisation, la gestion et l'examen des solutions numériques – y compris des rapports accessibles au public, le cas échéant.

OP 8 : Ce paragraphe pourrait mettre l'accent sur la nécessité et les avantages d'adopter une approche collective et collaborative à l'échelle du Mouvement pour améliorer les processus d'acquisition des technologies et les investissements dans ce domaine.

Explication

Les Principes fondamentaux guident cette résolution et cristallisent les aspirations et les éléments clés qui déterminent la manière dont le Mouvement gère les défis éthiques et pratiques liés à l'utilisation qu'il fait des solutions numériques et à la sélection qu'il opère parmi les fournisseurs de ces solutions. Ces principes permettent de répercuter les valeurs et la culture d'intégrité du Mouvement dans ses choix, ses politiques et ses pratiques en matière de technologies numériques, dans l'optique de donner l'exemple et de faire en sorte d'adopter une approche

flexible, cohérente et responsable qui renforce sa crédibilité et sa réputation. Le Mouvement entend promouvoir la connaissance et le respect de ces principes au sein de son personnel et dans ses interactions et relations avec les fournisseurs de technologies, les donateurs et les partenaires.

Humanité, impartialité, neutralité et indépendance

- L'approche du Mouvement en matière de technologies numériques est déterminée par des objectifs purement humanitaires et par la volonté d'améliorer la qualité, l'efficacité et l'impact de ses activités. Le Mouvement place le respect des règles et principes humanitaires, des droits humains, de la sécurité et de la dignité au cœur de ses choix et stratégies dans ce domaine. Il privilégie les solutions numériques qui peuvent contribuer à alléger les souffrances des populations affectées, à renforcer leur capacité d'action et leur résilience, et à compléter ses interactions directes et sa proximité avec elles. Conformément à son principe « ne pas nuire », le Mouvement évalue systématiquement les répercussions négatives que peuvent avoir les technologies numériques sur les populations affectées et prend toutes les mesures possibles, dans le cadre du dialogue qu'il mène avec les parties prenantes, pour les prévenir ou du moins les atténuer.
- Le Mouvement fait appel à des solutions numériques qui renforcent sa capacité à identifier les besoins humanitaires et à y répondre en toute impartialité. Il met tout en œuvre pour consulter les populations affectées, les utilisateurs et les autres parties prenantes et s'assurer que les solutions et outils numériques qu'il utilise sont sûrs et inclusifs en termes de conception et d'impact, et qu'ils permettent de fournir une aide et des services de manière juste, non discriminatoire, égale et équitable à toutes les personnes affectées et à tous les utilisateurs, en tenant compte de leurs besoins et capacités respectifs.
- Le Mouvement fait tout ce qui est son pouvoir pour s'assurer que ses choix en matière d'outils numériques et de fournisseurs de technologies ne puissent pas être instrumentalisés de façon à remettre en cause sa neutralité et son indépendance en raison d'un quelconque lien ou alignement perçu avec des entreprises, groupes ou individus qui i) participent directement à des activités contribuant à une situation de conflit armé ou sont étroitement liés à des parties à un conflit, ou qui ii) promeuvent des pratiques, des intérêts ou des initiatives politiques ou d'entreprises allant à l'encontre de son mandat humanitaire et de ses valeurs éthiques.
- Le Mouvement considère que la protection des données relève du principe de redevabilité et veille partant à ce que le déploiement de nouvelles technologies soit guidé par les principes de nécessité, de proportionnalité et de respect de la dignité humaine. En se fondant sur les politiques et les cadres juridiques existants, ainsi que sur les enseignements tirés de violations de données subies par le passé, le Mouvement s'attache à renforcer sa capacité collective à protéger les données personnelles.

Une approche holistique, équilibrée et pragmatique

- Lorsqu'il évalue ses options en matière de technologies numériques, le Mouvement se concentre sur l'acquisition et le développement d'outils et de systèmes fonctionnels, performants et efficaces, adaptés à ses besoins opérationnels et à ses capacités d'intégration. Il soupèse attentivement les avantages et les inconvénients de chaque solution considérée, en prenant en compte son impact sur l'efficacité des activités et des processus de l'organisation tout au long de son cycle de vie, et en se focalisant sur les exigences de sécurité, la durabilité, l'interopérabilité, le rapport coût-efficacité et la valeur ajoutée concrète pour les personnes affectées, les utilisateurs finaux et son personnel.
- Lors de l'évaluation de potentiels fournisseurs de technologies, le Mouvement analyse systématiquement la fiabilité et la réputation des entreprises considérées, en mettant l'accent sur leurs antécédents, sur leurs politiques et pratiques en matière d'environnement, de durabilité et de gouvernance (ESG), sur leur positionnement public et sur leur niveau d'implication dans des débats ou des controverses politiques ou liées à des conflits.
- Lorsqu'il fait l'acquisition de technologies numériques, le Mouvement vise à simplifier son écosystème numérique, à améliorer l'interopérabilité et à renforcer la résilience. S'il y a lieu, il s'efforce spécifiquement de diversifier sa palette de solutions numériques, de renforcer sa

résilience numérique et de réduire sa dépendance à l'égard d'un nombre restreint de fournisseurs. S'il y a lieu et dans la mesure du possible, il tire parti des ressources offertes par les écosystèmes numériques locaux.

Adaptabilité, extensibilité et durabilité

- Lorsqu'il évalue des solutions numériques, le Mouvement procède à une analyse pluridimensionnelle qui tient compte i) de leur criticité pour l'organisation et de leur niveau de risque pour les utilisateurs et le Mouvement ; ii) de leur interconnexion, leur compatibilité et leur alignement avec les objectifs, les valeurs, les systèmes et les processus de l'organisation ; iii) de leur extensibilité et adaptabilité à des utilisations, exigences et contextes spécifiques ; et iv) de considérations de durabilité en termes de coûts d'acquisition, de déploiement et de maintenance ainsi que d'empreinte écologique.
- S'il y a lieu, en fonction de la criticité et du niveau de risque des solutions considérées, le Mouvement s'efforce d'identifier des solutions numériques gratuites et/ou open source qui soient disponibles, sûres et adaptées et qui permettent de réduire sa dépendance à l'égard des outils et systèmes commerciaux propriétaires susceptibles de porter atteinte à sa résilience opérationnelle, son indépendance et son autonomie ou de limiter sa capacité à opter pour des solutions alternatives sans encourir des coûts disproportionnés.

Comme les problèmes liés aux technologies sont généralisés, systémiques et peu susceptibles de se résoudre par eux-mêmes, le Mouvement doit assumer la responsabilité de l'utilisation qu'il fait des technologies et continuer à collaborer avec les États, les organismes de normalisation et les autres acteurs pertinents, en gardant en ligne de mire la capacité d'action et les intérêts des communautés.

Pour orienter et structurer les objectifs de cette résolution, un groupe consultatif et un mécanisme de suivi à l'échelle du Mouvement pourraient être mis sur pied, qui seraient chargés d'examiner et de traiter cette question, de continuer à le faire activement une fois la résolution adoptée et de faire rapport au Conseil des Délégués. Leur mandat pourrait comprendre la collecte de vues et d'expériences auprès des communautés afin d'éclairer les évolutions, débats, décisions et cadres futurs en matière de technologies numériques.